



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le 7 juillet à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 1^{er} juillet conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-NEUF à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Maire ;
Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PERAN, adjoints ;
Mme Angélique CUPIF, Mme Virginie DUMONT, M. Nicolas FEVRIER, Mme Marie-Annick GOUPIL, M. François GUELET, M. Francis HARCHOUX, M. Mickaël LEBRUN, Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, Mme Laurence LE ROCH, Mme Elisabeth MARQUES, Mme Marie Geneviève MULOT-AUBRY, Mme Carole PILON, M. Michel RAVAILLER, M. Philippe ROUVIER, Mme Chantal THIBAUT, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt trois

ABSENTS : M. François GUELET (pouvoir à Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI), M. Francis HARCHOUX (pouvoir à Mme Chantal THIBAUT), M. Gérard PERRIGAULT (pouvoir à M. Emmanuel PERAN), M. Fabien LEMEE (pouvoir à Mickaël LEBRUN)

Secrétaire de séance : Mme Florence LEMONNIER-PERRIGAULT, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général, et de Sébastien TOSTIVINT, agent comptable et financier.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h00.

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

N°DÉLIB	DOMAINE	OBJET	VOTE
2014.072	Urbanisme – Opérations d'Aménagement	<u>Proposition d'avenant n°2 à la concession d'aménagement de la ZAC du Chêne Romé</u> REFUSE la proposition, en l'état, d'avenant n°2 à la concession d'aménagement de la ZAC du Chêne Romé. DIT que le conseil municipal étudiera à nouveau cette proposition d'avenant n°2 lors de sa prochaine séance, sous réserve d'une proposition écrite de la SADIV avec un boni de fin d'opération réparti de la façon suivante : 50 % pour l'aménageur, 50% pour la commune.	Concernant l'acceptation de l'avenant n°2 en l'état : 6 oppositions 17 abstentions
2014.073	Affaires sociales	<u>Affaires sociales : Dons d'ordinateurs</u> DECIDE de faire don d'ordinateurs devenus trop lents et ne convenant plus pas à un usage professionnel au CCAS qui décidera de l'affectation de ces ordinateurs. DIT que ce don d'ordinateurs s'effectuera dans le cadre d'une convention de cession gratuite de matériel informatique.	Unanimité

<p>2014.074</p>	<p>Urbanisme – Opérations d'Aménagement</p>	<p><u>Rétrocession lotissement Les Coteaux de la Pilais I</u></p> <p>ACCEPTE la rétrocession des espaces communs, d'une superficie de 586 m², pour l'euro symbolique.</p> <p>DIT que tous les frais occasionnés par cette rétrocession seront à la charge de Mme JARDIN.</p> <p>PREND ACTE que les espaces verts endommagés (équivalent de 10 plants) seront replantés à l'automne 2014, par l'entreprise dépêchée par Mme JARDIN.</p>	<p>Unanimité</p>										
<p>2014.075</p>	<p>Urbanisme – Opérations d'Aménagement</p>	<p><u>Cession de terrain lotissement de La Piloinais</u></p> <p>DECIDE de vendre la parcelle cadastrée YE 141, appartenant à M. ALLEAUME et une partie de la parcelle cadastrée YE 111, appartenant à la commune.</p> <p>DIT que cette vente ne sera possible qu'à l'issue de la procédure de rétrocession des espaces publics du lotissement, appartenant à M. ALLEAUME.</p> <p>DIT que tous les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge des futurs acquéreurs.</p> <p>DIT que la vente ne pourra se réaliser qu'en cas d'accord des deux particuliers.</p>	<p>Unanimité</p>										
<p>2014.076</p>	<p>Assainissement</p>	<p><u>Renouvellement de la conduite de la Hémetière – Attribution du marché de travaux</u></p> <p>DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise PLANÇON BARIAT pour un montant de 164 367,00 € TTC, dans les conditions suivantes :</p> <table data-bbox="630 1193 1145 1350"> <tr> <td>Tranche ferme :</td> <td>93 620,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>Tranche conditionnelle :</td> <td>43 852,50 € HT</td> </tr> <tr> <td>Remise :</td> <td>- 500,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>Total :</td> <td>136 972,50 € HT soit</td> </tr> <tr> <td></td> <td>164 367,00 € TTC</td> </tr> </table>	Tranche ferme :	93 620,00 € HT	Tranche conditionnelle :	43 852,50 € HT	Remise :	- 500,00 € HT	Total :	136 972,50 € HT soit		164 367,00 € TTC	<p>Unanimité</p>
Tranche ferme :	93 620,00 € HT												
Tranche conditionnelle :	43 852,50 € HT												
Remise :	- 500,00 € HT												
Total :	136 972,50 € HT soit												
	164 367,00 € TTC												
<p>2014.077</p>	<p>Assainissement</p>	<p><u>STEP – Validation AVP STEP et lancement consultation travaux</u></p> <p>DECIDE de valider l'AVP concernant la réhabilitation de la STEP.</p> <p>SOLLICITE une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau.</p> <p>CHARGE Monsieur le maire de faire la demande auprès de la Communauté de communes du Pays d'Aubigné pour le versement d'une aide financière à hauteur de 93 500 €, pour répondre aux besoins estimés pour la ZAC Ecoparc et l'extension de la ZA La Hémetière (estimation de 910 EH dont 140 EH avait été pris en compte dans le dimensionnement à 5 000 EH).</p> <p>DECIDE de lancer la consultation pour les marchés de travaux.</p>	<p>Unanimité</p>										

2014.078	Finances - Voirie	<p><u>Attribution du produit des amendes de police</u></p> <p>ACCEPTÉ le versement de la dotation 2014 du produit des amendes de police pour un montant de 5350 € devant financer des travaux d'aménagement de sécurité concernant pour l'aménagement de sécurité de la rue d'Antrain.</p> <p>S'ENGAGE à réaliser les travaux dans les plus brefs délais.</p>	Unanimité																				
2014.079	Culture	<p><u>Dons à la bibliothèque municipale</u></p> <p>CHARGE la responsable de la bibliothèque municipale d'informer les donateurs concernant le traitement des livres ; en effet, suivant l'intérêt de leur contenu et leur état physique, ceux qui ne sont pas conservés peuvent être proposés à d'autres établissements ou transformés en papier recyclé.</p>	Unanimité																				
2014.080	Communication	<p><u>Panneaux lumineux – Attribution du marché et emplacement</u></p> <p>DECIDE de retenir la proposition de la société LUMIPLAN dont l'offre est la moins disante au regard des qualités techniques performantes (2 diodes par point, nombre de lignes et caractères) et des références nombreuses et récentes, pour un montant de 17 100,00 € HT, avec une garantie 24 mois. La maintenance, gratuite les 2 premières années, s'élève à 6%/an, soit 1 026,00 HT €/an.</p> <p>DECIDE d'implanter le panneau lumineux d'information rue de Saint Médard, devant la bibliothèque municipale.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Emplacement retenu : 29 voix pour l'emplacement dans le parterre 4 voix pour l'emplacement sur la chaussée</p>																				
2014.081	Réforme des rythmes scolaires	<p><u>Fréquentation du restaurant scolaire le mercredi midi</u></p> <p>DECIDE, à partir de l'année scolaire 2014-2015, que la fréquentation du restaurant scolaire le mercredi midi sera réservée aux seuls enfants inscrits à l'ALSH le mercredi après-midi.</p>	Unanimité																				
2014.082	Réforme des rythmes scolaires - Personnel	<p><u>Modifications des temps de travail des titulaires et non titulaires</u></p> <p>MODIFIE le temps de travail de trois agents comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="437 1375 1209 1771"> <thead> <tr> <th>Grade</th> <th>Fonction</th> <th>Ancien temps de travail hebdomadaire</th> <th>Nouveau temps de travail hebdomadaire</th> <th>A compter du</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Adjoint d'animation de 2^{ème} classe</td> <td>Animateur</td> <td>32 h</td> <td>35 h</td> <td>1/8/2014</td> </tr> <tr> <td>ATSEM ppal de 2^{ème} classe</td> <td>ATSEM</td> <td>31 h</td> <td>28 h</td> <td>1/8/2014</td> </tr> <tr> <td>Adjoint technique de 2^{ème} classe</td> <td>Agent du restaurant scolaire</td> <td>30.75 h</td> <td>31.5 h</td> <td>1/8/2014</td> </tr> </tbody> </table> <p>LAISSE LE SOIN à Monsieur le Maire de notifier les arrêtés individuels aux intéressés.</p>	Grade	Fonction	Ancien temps de travail hebdomadaire	Nouveau temps de travail hebdomadaire	A compter du	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Animateur	32 h	35 h	1/8/2014	ATSEM ppal de 2 ^{ème} classe	ATSEM	31 h	28 h	1/8/2014	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Agent du restaurant scolaire	30.75 h	31.5 h	1/8/2014	Unanimité
Grade	Fonction	Ancien temps de travail hebdomadaire	Nouveau temps de travail hebdomadaire	A compter du																			
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Animateur	32 h	35 h	1/8/2014																			
ATSEM ppal de 2 ^{ème} classe	ATSEM	31 h	28 h	1/8/2014																			
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Agent du restaurant scolaire	30.75 h	31.5 h	1/8/2014																			

<p>2014.083</p>	<p>Réforme des rythmes scolaires - Personnel</p>	<p><u>Création d'un emploi d'avenir</u></p> <p>DÉCIDE de procéder au recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet pour intégrer le service entretien des locaux et logistique, et animation (participation aux temps d'activités périscolaire) et y acquérir des qualifications.</p> <p>DIT que ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 12 mois minimum, et sera renouvelable dans la limite de 36 mois.</p>	<p>Unanimité</p>																																												
<p>2014.084</p>	<p>Finances – Affaires scolaires</p>	<p><u>Tarifs restaurant scolaire – Année scolaire 2014-2015</u></p> <p>DECIDE de fixer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2014-2015, à compter du 1^{er} août 2014 :</p> <table border="1" data-bbox="588 636 1066 831"> <thead> <tr> <th>Quotients familiaux</th> <th>Tarifs (en €)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>QF < 500</td> <td>2,58</td> </tr> <tr> <td>501 < QF < 800</td> <td>3,65</td> </tr> <tr> <td>801 < QF < 1100</td> <td>3,96</td> </tr> <tr> <td>QF > 1101</td> <td>4,50</td> </tr> <tr> <td>Tarif enseignant</td> <td>5,20</td> </tr> </tbody> </table>	Quotients familiaux	Tarifs (en €)	QF < 500	2,58	501 < QF < 800	3,65	801 < QF < 1100	3,96	QF > 1101	4,50	Tarif enseignant	5,20	<p>Unanimité</p>																																
Quotients familiaux	Tarifs (en €)																																														
QF < 500	2,58																																														
501 < QF < 800	3,65																																														
801 < QF < 1100	3,96																																														
QF > 1101	4,50																																														
Tarif enseignant	5,20																																														
<p>2014.085</p>	<p>Finances – Enfance et jeunesse</p>	<p><u>Tarifs ALSH, périscolaire, maison des jeunes – Année scolaire 2014-2015</u></p> <p>DECIDE de fixer les tarifs suivants pour l'ALSH, pour l'année scolaire 2014-2015, et à compter du 1^{er} août 2014 :</p> <table border="1" data-bbox="442 1066 1209 1290"> <thead> <tr> <th>Quotients familiaux</th> <th>Matin (en €)</th> <th>Après-midi (en €)</th> <th>Journée (en €)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 à 500</td> <td>4,44</td> <td>5,45</td> <td>7,17</td> </tr> <tr> <td>501 à 800</td> <td>4,85</td> <td>5,86</td> <td>7,58</td> </tr> <tr> <td>801 à 1100</td> <td>5,05</td> <td>6,26</td> <td>8,08</td> </tr> <tr> <td>Supérieur à 1101</td> <td>5,36</td> <td>6,59</td> <td>8,96</td> </tr> </tbody> </table> <p>DECIDE de fixer les tarifs suivants pour le périscolaire, pour l'année scolaire 2014-2015, et à compter du 1^{er} août 2014 :</p> <table border="1" data-bbox="580 1444 1067 1843"> <thead> <tr> <th>Tranches horaires</th> <th>Tarif (en €)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A partir de 7h15</td> <td>1,22</td> </tr> <tr> <td>A partir de 8h</td> <td>0,77</td> </tr> <tr> <td>De 12h15 à 12h45</td> <td>0,31</td> </tr> <tr> <td>De 16h15 à 16h45</td> <td>1,00</td> </tr> <tr> <td>De 16h15 à 17h</td> <td>1,22</td> </tr> <tr> <td>De 16h15 à 17h30</td> <td>1,68</td> </tr> <tr> <td>De 16h15 à 18h00</td> <td>1,99</td> </tr> <tr> <td>De 16h15 à 18h45</td> <td>2,50</td> </tr> <tr> <td>De 17h00 à 17h30</td> <td>1,00</td> </tr> <tr> <td>De 17h00 à 18h00</td> <td>1,31</td> </tr> <tr> <td>De 17h00 à 18h45</td> <td>1,82</td> </tr> </tbody> </table> <p>DIT que la commune d'AUBIGNÉ participe à hauteur de 50% du tarif pour les enfants résidant sur son territoire et prenant le car scolaire.</p>	Quotients familiaux	Matin (en €)	Après-midi (en €)	Journée (en €)	0 à 500	4,44	5,45	7,17	501 à 800	4,85	5,86	7,58	801 à 1100	5,05	6,26	8,08	Supérieur à 1101	5,36	6,59	8,96	Tranches horaires	Tarif (en €)	A partir de 7h15	1,22	A partir de 8h	0,77	De 12h15 à 12h45	0,31	De 16h15 à 16h45	1,00	De 16h15 à 17h	1,22	De 16h15 à 17h30	1,68	De 16h15 à 18h00	1,99	De 16h15 à 18h45	2,50	De 17h00 à 17h30	1,00	De 17h00 à 18h00	1,31	De 17h00 à 18h45	1,82	<p>Unanimité</p>
Quotients familiaux	Matin (en €)	Après-midi (en €)	Journée (en €)																																												
0 à 500	4,44	5,45	7,17																																												
501 à 800	4,85	5,86	7,58																																												
801 à 1100	5,05	6,26	8,08																																												
Supérieur à 1101	5,36	6,59	8,96																																												
Tranches horaires	Tarif (en €)																																														
A partir de 7h15	1,22																																														
A partir de 8h	0,77																																														
De 12h15 à 12h45	0,31																																														
De 16h15 à 16h45	1,00																																														
De 16h15 à 17h	1,22																																														
De 16h15 à 17h30	1,68																																														
De 16h15 à 18h00	1,99																																														
De 16h15 à 18h45	2,50																																														
De 17h00 à 17h30	1,00																																														
De 17h00 à 18h00	1,31																																														
De 17h00 à 18h45	1,82																																														

		<p>DECIDE de fixer les tarifs suivants l'adhésion à la maison des jeunes pour l'année scolaire 2014-2015, et à compter du 1^{er} septembre 2014 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Tarif (en €)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pré-ados (10-13 ans)</td> <td>21,60 €</td> </tr> <tr> <td>Ados (14-17 ans)</td> <td>16,45 €</td> </tr> <tr> <td>Hors Commune : Adhésion Pré-Ados</td> <td>43,20 €</td> </tr> <tr> <td>Hors Commune : Adhésion Ados</td> <td>32,90 €</td> </tr> <tr> <td>Sorties</td> <td>6,7, ou 8 €</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Tarif (en €)	Pré-ados (10-13 ans)	21,60 €	Ados (14-17 ans)	16,45 €	Hors Commune : Adhésion Pré-Ados	43,20 €	Hors Commune : Adhésion Ados	32,90 €	Sorties	6,7, ou 8 €	
Catégorie	Tarif (en €)														
Pré-ados (10-13 ans)	21,60 €														
Ados (14-17 ans)	16,45 €														
Hors Commune : Adhésion Pré-Ados	43,20 €														
Hors Commune : Adhésion Ados	32,90 €														
Sorties	6,7, ou 8 €														
2014.086	Bâtiments	<p><u>Adhésion au groupement de commande d'achat d'énergie</u></p> <p>DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies, annexée à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement</p> <p>AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNE.</p>	Unanimité												
2014.87	Urbanisme – Opérations d'Aménagement	<p><u>Renouvellement du bail La Cave Gourmande</u></p> <p>DECIDE de renouveler le bail du bâtiment de l'ancienne supérette, situé Place des Halles, au nom de M. Pascal JAUNAUT, sous la forme d'un bail précaire, et pour une durée de 1 an à compter du 31/10/2014.</p> <p>DIT que le montant du loyer sera fixé à partir du montant actuel, révisé en fonction de l'indice en en vigueur.</p>	<p>Concernant le renouvellement du bail :</p> <p>Unanimité</p> <p>16 voix pour une durée de 12 ans 7 voix pour une durée de 23 mois Loyer revu en fonction de l'indice</p>												
2014.088	Urbanisme – Opérations d'Aménagement	<p><u>Devenir du bâtiment ancien PMU</u></p> <p>DECIDE de revendre le bâtiment à Monsieur YOURI MOYSAN, acquéreur avant la préemption, au prix d'acquisition, soit un montant de 101600€, avec en sus les frais de notaire d'un montant de 5000€.</p>	22 voix pour, 1 abstention												
2014.089	Bâtiments	<p><u>Extension du restaurant scolaire – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre</u></p> <p>DECIDE de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre sur la base du programme évoqué ci-dessus, avec une extension de surface de l'ordre de 100 m² à 110 m².</p>	Unanimité												
2014.090	Bâtiments	<p><u>Diagnostic de l'église et lancement des marchés de travaux</u></p> <p>DECIDE de réaliser en 2014 les travaux de mise en sécurité du clocher et du remplacement du chauffage en retenant la solution n°2 chauffage gaz naturel.</p>	Unanimité												

2014.091	Bâtiments	<u>Isolation de la salle omnisports</u> DECIDE de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'isolation de la salle omnisports.	18 voix pour, 5 abstentions
----------	-----------	--	--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40 heures.

Publié et affiché en mairie, à SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ, le 22 juillet 2014, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacques RICHARD
Maire

